

CADRAGE MÉMOIRE

MASTER 2 MEEF

Mention premier degré Parcours « Professeur des Écoles »

ANNÉE 2021-2022

QU'EST-CE QU'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET QUI LE DIRIGE ?	2
PEUT-ON RÉDIGER UN MÉMOIRE EN BINÔME OU EN TRINÔME?	2
QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE ?	2
COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE RÉDACTION DU MÉMOIRE ?	4
COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?	4
QUELS MÉMOIRES SONT ARCHIVÉS ET COMMENT SONT-ILS ARCHIVÉS ?	6

ANNEXES

- Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence pour les mémoires de master MEEF
- Annexe 2 : exemple de composition d'un mémoire écrit en binôme
- Annexe 3 : exemple de page de garde du mémoire de master MEEF (1^{ère} de couverture)
- Annexe 4 : modèle d'engagement de non plagiat
- Annexe 5 : exemple de résumé et de mots clés (en 4^{ème} de couverture)
- Annexe 6 : exemple de normes bibliographiques
- Annexe 7 : présentation orale lors de la soutenance du mémoire
- Annexe 8 : grille d'évaluation du mémoire de master MEEF PE (document écrit)
- Annexe 9 : grille d'évaluation de la soutenance du mémoire (présentation orale et entretien avec le jury)
- Annexe 10 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury (document écrit et soutenance)
- Annexe 11 : circuit du dépôt électronique des mémoires

QU'EST-CE QU'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET QUI LE DIRIGE ?

La réalisation d'un mémoire de recherche professionnalisant permet une initiation à la recherche sur des problématiques liées à l'enseignement, l'éducation ou à la formation. Au-delà de cette initiation, le mémoire doit s'inscrire dans le cadre d'une formation professionnelle dédiée aux métiers de l'Éducation (Annexe 1).

Le mémoire est destiné conjointement à vérifier l'aptitude à la recherche (maîtriser l'étude d'une question, la documenter valablement tant au plan des publications existantes que de celui du recueil d'informations originales, en tenant compte des normes et des exigences des disciplines de référence) et à contribuer à la formation de praticiens réflexifs.

Le directeur de mémoire peut être un formateur de l'INSPÉ, un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou un Professeur des écoles maître formateur (PEMF).

Le sujet du mémoire est défini en collaboration avec le directeur de mémoire.

PEUT-ON RÉDIGER UN MÉMOIRE EN BINÔME OU EN TRINÔME?

Il est possible de rédiger un mémoire en binôme ou en trinôme. Dans ce cas, les parties rédigées devront être clairement identifiées (Annexe 2).

Les étudiants choisissant de travailler en binôme ou en trinôme peuvent rendre :

- un mémoire unique pour le binôme ou trinôme au nom de tous les étudiants ;
- un mémoire distinct par étudiant du binôme ou trinôme.

QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE ?

Présentation générale

- environ 60 pages, bibliographie comprise, sans compter les annexes ;
- police : Times new roman, taille 12 ;
- interligne 1,5 et marges 2,5 cm ;
- numérotation des pages.

Pages liminaires

- le sommaire ;
- l'engagement de non plagiat doit figurer en première page de l'écrit rendu (Annexe 4) ;
- la bibliographie ;
- les annexes ;
- la quatrième de couverture : résumé et mots-clés, en français et en anglais ou dans une autre langue parlée dans la Communauté Européenne).

Première de couverture du mémoire

La première de couverture du mémoire comporte les informations suivantes (Annexe 3) :

- INSPÉ de l'université de la Réunion ;
- année de soutenance ;
- titre du mémoire ;
- parcours du Master : *MEEF mention « premier degré » – parcours « professeur des écoles »* ;
- présenté et soutenu par : Nom et Prénom de l'auteur / des auteurs ;
- sous la direction de : Nom et Prénom du directeur, sa fonction ;
- jury (faire figurer sa composition dans l'ordre alphabétique des noms des membres avec leurs prénoms et leurs fonctions respectives).

Le résumé du mémoire

Le résumé du mémoire est constitué d'environ 1000 signes et reprend les éléments clés du mémoire (problématique, méthodologie retenue, principaux résultats). Le résumé doit être rédigé selon les normes en vigueur : en français, en anglais ou éventuellement dans une langue parlée au sein de la communauté européenne. Le résumé est accompagné de 5 mots-clés issus des thésaurus en usage dans le domaine d'étude, en français et en anglais (Annexe 5).

La bibliographie

Il existe plusieurs normes bibliographiques. La norme APA 6 est préconisée pour le mémoire, à utiliser strictement (Annexe 6).

COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE RÉDACTION DU MÉMOIRE ?

Les étudiants doivent adopter une attitude proactive dans le travail de rédaction du mémoire consistant à mettre en place un échéancier de travail précis. Outre les séminaires éventuellement organisés par le directeur, les étudiants solliciteront ce dernier pour des entretiens de travail (pouvant être en présentiel ou en distanciel), ou la lecture de leurs écrits.

COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?

L'organisation de la soutenance

Le moment de la soutenance est arrêté par le directeur de mémoire, de manière concertée avec le (ou les) étudiant(s). Le directeur de mémoire autorise la soutenance.

NB : si le mémoire est soutenu après le jury de 1^{ère} session, le relevé de notes de l'étudiant à l'issue du jury de première session précisera qu'il y a une absence de note pour le mémoire (note de 0/20 à l'UE).

Lorsqu'une date de soutenance est arrêtée, le directeur de mémoire se rapproche du pôle pédagogie pour la réservation d'une salle :

- Pour le Nord : inspe-scol1d@univ-reunion.fr
- Pour le Sud : Faharoudine ABOUDOU : faharoudine.aboudou@univ-reunion.fr

Composition du jury

- **Présence obligatoire :**
 - un universitaire (Professeur des Universités, Maître de conférences ou Docteur) que le directeur de mémoire aura sollicité ;
 - le directeur de mémoire.
- **Présence souhaitable dans la mesure de ses contraintes professionnelles :**
 - le tuteur de stage (les conseillers pédagogiques, les maîtres formateurs, les stagiaires inscrits dans le parcours « devenir formateur » pour les M2 PES, les maîtres d'accueil temporaire pour les M2 étudiants).

L'étudiant informera le ou les tuteurs de la date de soutenance. Le directeur de mémoire sera invité à le(s) contacter dans le cadre de leur participation effective au jury.

Date limite de remise des exemplaires du mémoire par l'étudiant

Une semaine au moins avant la date arrêtée par le directeur, un exemplaire du mémoire sera remis à chaque membre du jury en version papier et / ou numérique – à voir avec chacun.

Le déroulement de la soutenance

La soutenance dure 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par l'étudiant(e) ;
- 15 minutes d'échange avec le jury de soutenance. Les questions peuvent porter aussi bien sur l'écrit que sur l'exposé oral.

En cas de soutenance conjointe du mémoire (présentation interdépendante) ou de soutenance à deux ou trois, la présentation pourra être plus longue, sans toutefois dépasser 30 minutes, en se basant par exemple sur la répartition suivante :

- 10 minutes par étudiant ;
- 15 minutes d'échange pour chaque étudiant.

Après sa soutenance, l'étudiant sera invité à sortir de la salle afin que le jury délibère. Il sera demandé à l'étudiant d'entrer à nouveau après quelques minutes pour entendre officiellement le contenu de la délibération du jury et la note obtenue.

Les dates de soutenance

- ***Date limite de soutenance et de retour des notes de session 1 : 30 avril 2022***
- ***Date limite de soutenance et de retour des notes de session 2 : 18 juin 2022***

NB : La production d'un mémoire de recherche et la soutenance sont obligatoires et conditionnent l'obtention du Master MEEF. L'année de M2 ne peut donc être validée que si le mémoire a été soutenu devant un jury.

Attention : du 23 mai au 18 juin 2022, auront lieu les sessions de rattrapage du Master 2.

COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE ?

Le mémoire est remis et soutenu au cours de l'année de Master 2, dans le cadre de l'UE 3 intitulée « Pratiques réflexives ». Le mémoire et sa soutenance sont évalués par les membres du jury de soutenance (Annexe 10).

Différents aspects sont évalués :

- le processus d'élaboration du travail ;
- la qualité de l'écrit rendu ;
- la prestation de l'étudiant au moment de la présentation de son travail ;
- l'entretien avec le jury.

Pour chacun de ces aspects, différents indicateurs sont retenus (Annexes 7, 8 et 9). Ces indicateurs et les modalités de leur appréciation peuvent constituer un outil d'auto-évaluation du travail remis et pourra être utilisé par les directeurs de mémoire pour évaluer la qualité du mémoire.

Suite à la délibération du jury, la note attribuée au mémoire correspond à l'évaluation de l'entrée « Travail d'étude et de recherche - Mémoire » de l'UE 3.

QUELS MÉMOIRES SONT ARCHIVÉS ET COMMENT SONT-ILS ARCHIVÉS ?

La BU Éducation (INSPÉ) assure la visibilité et la valorisation des bons travaux des étudiants.

Que diffuse-t-on sur DUMAS ? Les travaux universitaires de Master MEEF, validés par un jury et proposés au dépôt.

Modalités de dépôt des mémoires (voir [DUMAS](#) et [DUMAS Réunion](#))

Le dépôt comprend 3 documents:

- la version électronique (format PDF) du mémoire
- le [formulaire d'autorisation de diffusion](#) en version numérique dynamique
- le [formulaire d'autorisation de diffusion](#) signé

Les meilleurs mémoires feront l'objet d'un concours d'abord interne « mémoire en 180 secondes » susceptible ensuite d'être relayé au niveau national des INSPÉ.

ANNEXES

Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence concernant le mémoire de Master MEEF

1/ Textes de référence

JORF n°0192 du 6 août 2020 (NOR : MENH2013610A)

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Article 7

La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

Article 18

Dans le cadre du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance.

Article 19

Le mémoire de master confère a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel confère a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l'accompagnent.

2/ Cadrage du mémoire de master MEEF

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, en prenant appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation. Le mémoire de master permet ainsi à l'étudiant de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage.

Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain. L'évaluation de la période d'alternance portera à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Le processus de réalisation du mémoire articule l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages, l'éducation...

Pour cela, le mémoire aborde trois dimensions :

- une problématique
- un recueil de données à visée professionnelle
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces données

L'articulation de ces trois dimensions n'impose pas un plan-type du mémoire de master MEEF. L'étudiant et le directeur de mémoire négocieront ensemble les principes de cette articulation et les manières d'en rendre compte à l'écrit.

Critères de description / évaluation portant sur les trois dimensions :

1) Une problématique, issue d'une question professionnelle en relation avec le terrain scolaire (si possible le terrain de stage) et adossée à un cadre de référence explicite.

Indicateurs :

- une ou des questions professionnelles sont identifiées : elles se rapportent à l'exercice du métier auquel entend préparer le parcours : enseignant, CPE, formateur de formateurs...
- plusieurs sources et points de vue sont sollicités pour identifier ces questions ;
- le champ d'étude est ainsi délimité, au besoin en utilisant des référentiels, des programmes, des textes officiels...

- le passage de la question initiale à la problématique par l'usage de quelques concepts clés définis en référence à des travaux universitaires récents ;
- tout ce travail aboutit à la construction d'un problème déterminé.

2) Une méthodologie précise dans le recueil et la construction de données, travaillée à partir du M1.

Indicateurs :

- il y a construction d'un corpus de données repérable (si possible : travaux d'élèves, enregistrements, préparation de cours, évaluations...);
- la construction du recueil est justifiée ;
- le mode de recueil ou de production des données est présenté ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche.

3) Une méthodologie précise dans le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Indicateurs :

- le mode de traitement et d'analyse est explicité à l'aide d'exemples ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche ;
- l'analyse des données débouche sur un résultat qui infirme, confirme ou remet en question les hypothèses posées au terme de la problématique.

Annexe 2 : exemple de composition d'un mémoire écrit en binôme

Le mémoire peut se composer des parties suivantes (ceci n'est pas un plan type) :

Partie soit commune, soit individuelle, soit comparative	<ul style="list-style-type: none">- l'énoncé d'une thématique et d'une première question, dite « question de départ »
Partie commune	<ul style="list-style-type: none">- l'inscription de cette question dans un ou plusieurs champs théoriques- des précisions sur les notions ou concepts centraux mobilisés (définitions, critères de choix...)- la construction d'une problématique- une méthodologie explicite de recueil et de traitement des données (documents, corpus, sources, réponses, etc.)
Partie soit individuelle, soit commune (comparative, mise en relation, successive...)	<ul style="list-style-type: none">- l'analyse et l'interprétation de données recueillies- une synthèse de ces données en relation avec la problématique- un point de vue critique et des perspectives en termes de recherche et de pratique professionnelle
Partie commune	<ul style="list-style-type: none">- une bibliographie (présentée selon les normes en usage dans la ou les disciplines de référence)

Annexe 3 : Première de couverture du mémoire



MÉMOIRE DE MASTER 2

Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Mention Premier Degré – Parcours Professeur des écoles

<h1>TITRE</h1>

Présenté et soutenu par

étudiant 1, n° étudiant 1
étudiant 2, n° étudiant 2...

Année universitaire 20...-20...

Sous la direction de :

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

Jury :

Prénom (1), nom (1), fonction (1)
Prénom (2), nom (2), fonction (2)
Prénom (3), nom (3), fonction (3)

Annexe 4 : Engagement de non plagiat

Article 1 : définition

Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes rendus, mémoires, articles, thèses), réalisés par les étudiants rattachés à l'Université, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. Le plagiat constitue une violation très grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre.

Très concrètement : on plagie quand on ne cite pas l'auteur des sources que l'on utilise et quand on ne met pas une citation entre guillemets. **Le plagiat est un vol intellectuel.** Il s'agit donc d'un délit, passible de sanctions.

Article 2 : circonstances aggravantes

Le plagiat est en soi un délit. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3 : engagements

- Les étudiants s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. La méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.
- Les enseignants s'engagent à sensibiliser leurs étudiants à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte, et à les inciter à participer aux formations sur le sujet qui seront organisées aux différents niveaux de leur cursus. Il s'agit non seulement de leur expliquer ce qu'est exactement le plagiat, mais de leur montrer que celui-ci et ses différentes formes détournées (traduction mot à mot non référencée, paraphrase sans aucun effort de reformulation, etc.) est contraire aux exigences du travail universitaire demandé et évalué.

Article 4 : sanctions

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Signatures :

<i>Nom, prénom et signature de l'étudiant 1 (précédé de la mention « lu et approuvé »)</i>	<i>Nom, prénom et signature de l'étudiant 2 (précédé de la mention « lu et approuvé »)</i>	<i>Nom, prénom et signature de l'étudiant 3 (précédé de la mention « lu et approuvé »)</i>

Annexe 5 : exemple de résumés et de mots-clés

Résumé en français

L'égalité est une valeur forte de la devise française « Liberté, Egalité, Fraternité ». Inscrite dans la Constitution depuis 1946, ce principe d'égalité condamne toutes les discriminations, en particulier celles liées au sexe. Même si des progrès sont constatés dans la société française, il n'en demeure pas moins que la socialisation différenciée dès le plus jeune âge entre les filles et les garçons aboutit à la formation de stéréotypes de genre. Ces stéréotypes menacent la mixité mise en place à l'Ecole dans les années 1960 et par là-même l'égalité entre les filles et les garçons. L'Ecole doit donc aujourd'hui enseigner mais plus encore, enseigner de manière égalitaire. La démarche pédagogique proposée à deux classes de grande-section de maternelle utilise la littérature de jeunesse comme support et vise à faire évoluer les représentations des élèves sur les activités et jeux pour enfants, les activités domestiques et les métiers.

Mots-clés : Egalité filles-garçons, mixité, stéréotype de genre, littérature jeunesse

Summary

Equality is a strong value of the motto of the French Republic: "Liberty, Equality, Fraternity". Part of the Constitution since 1946, this principle strongly disapproves all kinds of discrimination, in particular sex discrimination. If progress can be noticed in the French society, the education between girls and boys is still strongly differentiated, from their early ages. This differentiation leads to the creation of gender stereotypes. These are a threaten to the coeducation established at school in the sixties and so a threaten to the equality between girls and boys. In this way, the school has nowadays not only to teach but to teach in an egalitarian way. The educational approach proposed to two classes of a pre-elementary school uses the youth literature as a material and aims for changing pupils representations on activities and games for children, on household chores and on professions.

Keywords : Equality between women and men, coeducation, gender stereotypes, youth literature

Pour information : liste des 24 langues officielles de l'Union Européenne

bulgare – tchèque – danois – allemand – estonien – grec – anglais – espagnol – français – irlandais – croate – italien – letton – lituanien – hongrois – maltais – néerlandais – polonais – portugais – roumain – slovaque – slovène – finnois – suédois

Annexe 6 : exemple de normes

Les étudiants sont invités à prendre connaissance du document d'accompagnement du cadrage « Normes bibliographiques APA », et à en suivre les indications afin d'élaborer leur bibliographie.

Annexe 7 : la présentation orale lors de la soutenance

La présentation orale sera préparée et structurée. Les notes ou un équipement particulier (audio/vidéo, diaporama, travaux d'élèves) sont autorisés. L'étudiant(e) devra s'assurer des questions matérielles (réservation, équipement, branchements).

La commission de soutenance aura lu le mémoire : il est attendu de l'étudiant(e) qu'il/elle rappelle brièvement les éléments cruciaux du mémoire (problématique, hypothèses le cas échéant, méthodologie, résultats) et développe des éléments périphériques. Ces éléments périphériques sont laissés au libre choix de l'étudiant. À titre d'exemple, mais sans contrainte, il pourrait être question :

- de l'origine du projet et des motivations personnelles ;
- d'une explicitation des liens théorie/pratique ;
- des problèmes rencontrés autour du travail du mémoire ;
- des relations entre les données de l'étude réalisée avec les études antérieures ;
- des regrets (ce qu'il/elle aurait pu faire) ou des limites du travail ;
- des critiques que l'on peut formuler à propos du travail ;
- de l'évolution de la pensée (des prémices du projet à la rédaction finale) ;
- de perspectives pour la suite de la réflexion (transposition du travail spécifique à un autre cycle d'enseignement, à un autre niveau de classe ; les questions qui restent en suspens ; les suites à donner à ce questionnement) ;
- de ce que le travail a apporté dans la formation (apports pour la vision du métier : transformations, confirmations) ;
- de perspectives pour la suite de la carrière.

Annexe 8 : grille d'évaluation du mémoire

Tableau 1 : le mémoire et le travail de recherche		LE MÉMOIRE				
		Lisibilité		Contenu		
	Le processus d'écriture, l'investissement personnel dans le parcours de recherche	Respect des conventions (orthographe, conventions bibliographiques ...)	Organisation et guidage du lecteur	Positionnement du travail	Méthodologie	Contribution à la connaissance de l'objet étudié
A (très bien)	L'investissement dans la réalisation du mémoire est notoire (participation aux séminaires, travail avec le ou les directeurs de mémoire). L'attitude est ouverte, dynamique et créative. Les délais sont parfaitement respectés.	L'écrit respecte parfaitement les normes en vigueur. Le registre est particulièrement adapté et cohérent.	Le fil conducteur est immédiatement perceptible et peut être suivi de l'introduction à la conclusion du travail. Le plan choisi, finement réfléchi, rend le propos particulièrement intelligible.	La problématique retenue est énoncée de manière très claire et très pertinente. Elle s'appuie sur une argumentation solide. Le cadre théorique retenu est très bien explicité, très pertinent au regard de la problématique.	La méthodologie choisie est très pertinente au regard du cadre théorique retenu. Sa mise en œuvre est très rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente pour répondre à la problématique.	Le travail réalisé présente un grand intérêt aux plans scientifique et/ou praxéologique.
B	L'investissement dans la réalisation du mémoire est constant. L'attitude est ouverte et dynamique. Les délais sont respectés.	L'écrit respecte les normes en vigueur. Les ruptures sont rares.	Le fil conducteur est perceptible de l'introduction à la conclusion. Le plan est pertinent.	La problématique est énoncée clairement et est pertinemment justifiée. Le cadre théorique est explicité et pertinent.	La méthodologie retenue est pertinente. Sa mise en œuvre est globalement rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente.	Le travail réalisé est intéressant aux plans scientifique et/ou praxéologique.
C	L'investissement dans la réalisation du mémoire est régulier. L'attitude est relativement ouverte. Les délais sont globalement respectés.	L'écrit respecte globalement les normes en vigueur, mais il y a quelques ruptures.	Le fil conducteur du travail est globalement perceptible, malgré quelques digressions	La problématique est énoncée. Le cadre théorique est posé. Le lien entre les deux est adéquat mais aurait gagné à être explicité.	La méthodologie est décrite et sa mise en œuvre est correcte. L'analyse des données est cohérente avec la problématique.	Le travail réalisé présente un intérêt qui aurait gagné à être plus mis en avant.
D	L'investissement dans la réalisation du mémoire est irrégulier ou rare. L'attitude est peu ouverte. Les délais ne sont pas respectés.	L'écrit est peu respectueux des normes en vigueur.	Le fil conducteur est peu repérable, les différents points du travail manquent de cohésion. Le plan n'est pas approprié au propos.	La problématique est énoncée ; sa justification semble légère. Le cadre théorique est présenté trop succinctement et semble peu adéquat au regard de la problématique.	La méthodologie retenue, sa mise en œuvre et l'analyse des données sont décrites trop succinctement.	L'intérêt du travail est insuffisamment mis en avant.
I (très insuffisant)	L'investissement ne répond pas aux attendus	Le respect des conventions ne répond pas aux attendus.	L'organisation ne répond pas aux attendus.	Le positionnement du travail est insuffisant.	La méthodologie ne répond pas aux attendus.	Le travail ne présente pas un intérêt scientifique et/ou praxéologique suffisant.

Tableau 1 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter le travail de recherche et le mémoire (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non)

Annexe 9 : grille d'évaluation de la soutenance

Tableau 2 : la soutenance	EXPOSÉ		DISCUSSION	
	Fond	Forme	Fond	Forme
	Retour réflexif Rappel des éléments essentiels du mémoire	Maîtrise de la communication	Effort de compréhension des questions Maîtrise des concepts et notions clés présentés dans le mémoire qui donneraient lieu à un questionnement Capacité à créer des liens avec la pratique Posture réflexive	Posture ouverte aux remarques et suggestions Maîtrise de la communication
A (très bien)	La présentation expose les points essentiels du mémoire (cadre conceptuel, méthodologie) en ayant le souci de ne pas seulement répéter le mémoire. Les éléments périphériques proposés sont finement réfléchis et permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e).	La communication est parfaitement maîtrisée. Le temps de présentation est strictement respecté.	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont riches et pertinents. La maîtrise des concepts est parfaite et très précise. Les liens avec les éléments de pratiques sont finement établis.	La communication est parfaitement maîtrisée. La posture est particulièrement ouverte aux remarques et suggestions.
B	La présentation reprend quelques points importants du mémoire. Les éléments périphériques proposés permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e).	L'exposé est clair, la communication est maîtrisée. Le temps de présentation est globalement respecté.	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont la plupart du temps pertinents. La maîtrise des concepts est correcte et assez précise. Les liens avec les éléments de pratiques sont établis de façon cohérente.	La communication est maîtrisée. La posture est ouverte aux remarques et suggestions.
C	La présentation reprend le plan du mémoire sans en dégager les points essentiels.	L'exposé est parfois confus, la communication n'est pas toujours satisfaisante.	L'étudiant(e) ne manifeste pas systématiquement des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont parfois imprécis.	La maîtrise de la communication montre quelques faiblesses.
	Les éléments périphériques proposés sont vagues, imprécis.	Le temps de présentation diffère de la demande.	La maîtrise des concepts est correcte, mais quelques imprécisions demeurent parfois. Quelques liens avec les éléments de pratiques sont établis.	La posture est la plupart du temps ouverte aux remarques et suggestions.
D	La présentation ne permet pas de dégager des points importants. L'étudiant(e) ne rapporte pas ou peu d'éléments périphériques.	L'exposé est confus, la maîtrise de la communication est approximative. Le temps de présentation n'est pas respecté (l'exposé est trop court ou trop long).	L'étudiant(e) ne manifeste pas de réels efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont vagues. Les concepts restent flous et beaucoup d'imprécisions sont relevées. Peu de liens sont établis avec des éléments de pratique.	La maîtrise de la communication est faible. La posture n'est pas suffisamment ouverte aux remarques et suggestions.
I	La qualité de l'exposé est insuffisante.	La maîtrise de la communication est insuffisante.	La qualité des échanges avec le jury est insuffisante.	La maîtrise de la communication est insuffisante.

Tableau 2 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter la soutenance (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non)

Annexe 10 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury

De manière générale, les éléments d'appréciation du mémoire sont les suivants :

- Note inférieure à 7 : le mémoire révèle un manque de travail et de maîtrise des attentes universitaires **et** professionnelles
- Entre 7 et 10 : le mémoire ne fait pas la démonstration d'une maîtrise des attentes universitaires **ou** professionnelles.
- Entre 10 et 12 : le mémoire répond aux attentes universitaires et professionnelles sans pour autant en démontrer une pleine maîtrise.
- Entre 12 et 16: le mémoire montre une maîtrise des attentes universitaires et professionnelles.
- 16 et plus : le mémoire montre une maîtrise des attentes universitaires et professionnelles et apporte des éléments nouveaux de connaissances, des apports originaux, des préconisations percutantes... Ce mémoire peut être donné en exemple aux futurs étudiants. Dans ce cas, il sera archivé à la BU.

Annexe 11 : circuit du dépôt électronique des mémoires (exemple de la BU de Bellepierre)

Circuit du dépôt électronique des Mémoires MEEF et autres travaux universitaires (EPR, ESR...)

